

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT NO 2020-05

**RÈGLEMENT N° 2020-05 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 1323
DE MANIÈRE À Y INTÉGRER LE PROGRAMME PARTICULIER
D'URBANISME DU PARC INDUSTRIEL DE LAC-MÉGANTIC**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO 1323.

AVIS est donné par les présentes :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du conseil du 21 janvier 2020, a adopté le projet de Règlement n° 2020-05 modifiant le Plan d'urbanisme n° 1323 de manière à y intégrer le programme particulier d'urbanisme du parc industriel de Lac-Mégantic.

QUE l'objet de ce règlement est de structurer et stimuler le développement industriel dans une vision globale de développement qui tiendra compte de 6 grandes orientations de développement qui se défissent comme suit :

- définir le transport ferroviaire comme la clef de développement du parc industriel ;
- mettre en valeur les terrains disponibles ;
- augmenter l'attractivité du parc industriel ;
- développer une image de marque pour le parc industriel ;
- assurer l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre ;
- mettre le développement durable au coeur du développement industriel.

Ledit conseil tiendra une assemblée publique de consultation lors d'une séance extraordinaire tenue à cette fin, le 18 février 2020, à compter de 18 h 45, dans la salle du conseil située au 5527 rue Frontenac, Lac-Mégantic, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE ce projet de règlement vise toutes les zones du territoire de la Ville de Lac-Mégantic.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse et l'urbaniste expliqueront le projet de Règlement n° 2020-05 ainsi que les conséquences de son adoption et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement, la description de la zone concernée et des zones contiguës, de même que leur illustration, sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 22^e jour du mois de janvier 2020.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière